



Oppositions à des visites de l'intérieur de la maison commune

Par **gilmour44**, le **03/10/2008** à **17:03**

Bonjour,

Je vivais en union libre avec mon ex-compagne depuis 28 ans.

Nous avons fait construire une maison en 2006, à 50/50 !

Elle a choisi de quitter ce domicile pour en louer un autre.

Moi, je vis dans cette maison avec ma fille, jusqu'à la vente de ce bien.

Pourriez-vous me dire si je suis dans mon droit en lui opposant les visites de l'intérieur de la maison ?

Peut-on considérer que les murs lui appartiennent à 50%, mais plus l'intérieur ?!

Merci pour votre lecture

LD

Par **domi**, le **03/10/2008** à **17:16**

Bonjour , si la maison est 50/50 , elle a le droit d'y venir ! vous n'avez pas à lui interdire l'accès .Domi

Par **magali29**, le **03/10/2008** à **17:56**

Bonjour, je n'ai pas bien saisi! tu veux parler des visites de futurs acheteurs potentiels? Si oui je vois pas l'intérêt de les empêcher. Mais j'ai peut-être mal compris